

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable



## Exercice 2020

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi .....	4
1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés .....	5
1.5.	Eaux brutes .....	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau.....	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes .....	6
1.6.	Eaux traitées .....	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable .....	6
1.6.2.	Production.....	6
1.6.3.	Achats d'eaux traitées.....	6
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	7
1.6.5.	Autres volumes.....	7
1.6.6.	Volume consommé autorisé .....	7
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	7
1.8.	Documents.....	7
1.9.	CCSPL.....	8
2.	Tarification de l'eau et recettes du service.....	9
2.1.	Modalités de tarification.....	9
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	9
2.3.	Recettes .....	10
3.	Indicateurs de performance.....	12
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) .....	12
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	13
3.3.	Indicateurs de performance du réseau .....	14
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	14
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) .....	15
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) .....	15
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	15
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	16
3.5.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	16
3.6.	Bilan clientèle du Délégué .....	17
3.6.1.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	17
3.6.2.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)	17
3.6.3.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	17
3.6.4.	Taux de réclamations (P155.1) .....	17
4.	Financement des investissements.....	19
4.1.	Branchements en plomb .....	19
4.2.	Montants financiers .....	19
4.3.	État de la dette du service.....	19
4.4.	Amortissements .....	20
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	20
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	20
4.7.	Présentation des travaux réalisés par le Délégué	22
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	23
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	23
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	23
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	24

7.	Autres informations	25
7.1.	Part fixe / Part Variable du prix de l'eau	25
7.2	CARE du Déléataire	25
7.3	Evolution des tarifs des parts fixes et variables du Déléataire	25

## I. Caractérisation technique du service

### 1.1. Présentation du territoire desservi

Le Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la Région de l'Isle-Adam, a été créé par arrêté préfectoral de Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise, en date du 10 février 1951.

Sa forme juridique est SIVU, Syndicat Intercommunal à Vocation Unique dont les compétences, mentionnées dans ses statuts sont les études et les tractations relatives à l'adduction et à la distribution de l'eau aux communes qui ont adhéré ainsi qu'à l'exécution des conventions qui interviendront à ce sujet : reprise de concessions, amélioration de la distribution, exploitation du service, ...

Le SIAEP de la Région de l'Isle-Adam est également considéré comme un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) du fait de son activité (article L 2224-11 du CGCT).

Il regroupe les communes de L'Isle-Adam, Parmain et Champagne-sur-Oise.

Les compétences liées au service sont :

- la Production : le SIAEP dispose sur son territoire de 4 forages :
  - 1 forage sur Champagne-sur-Oise : à l'arrêt,
  - 2 forages exploités, CASSAN1 sur l'Isle-Adam et CASSAN 2 sur la commune de Mours,
  - 1 forage non exploité et non équipé CASSAN 3 sur la commune de Mours,
- la Protection de l'ouvrage de prélèvement : l'arrêté préfectoral n°2020-15893 portant notamment déclaration d'utilité publique des périmètres de protection a été signé le 10 juillet 2020 ; il permet également au SIAEP d'équiper le forage CASSAN3 en vue de l'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine,
- le Traitement : une usine de décarbonatation est implantée chemin des 3 sources à l'Isle-Adam,
- le Transfert :
- le Stockage : 2 réservoirs ont été installés, un à Parmain et un à Champagne-sur-Oise
- et la Distribution : la distribution de l'eau potable se fait par l'intermédiaire des canalisations disposées sur le territoire, soit un total de 123,946 kms.

### 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Délégation de Service Public. Notre fermier, le titulaire du contrat, est la société LYONNAISE DES EAUX / SUEZ EAU FRANCE. Le contrat actuel, d'une période initiale de 10 ans, a débuté le 18 Février 2014.

Sur l'année 2020, aucun avenant n'a été signé.

Les missions confiées sont :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation
Mise en service	Des ouvrages (aux frais de la collectivité)
Entretien	De la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des captages, des compteurs, des équipements de traitement, des équipements électromécaniques, des équipements hydrauliques, du génie civil
Renouvellement	Des branchements, des canalisations, des clôtures et portails, des compteurs, des cuves métalliques, des équipements électromécaniques, des équipements hydrauliques

La collectivité prend en charge :

Entretien	Des poteaux incendie
Renouvellement	De la voirie, des canalisations, des captages, des cuves de traitement et de stockage, des ouvrages de génie civil, des poteaux incendie

### 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

On estime que le SIAEP de la Région de l'Isle-Adam, service public d'eau potable sur les communes de l'Isle-Adam, Parmain et Champagne-sur-Oise, dessert environ 22 879 habitants au 31/12/2020.

### 1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le Délégué, sur son rapport de 2020 nous indique, que le service public d'eau potable dessert 7 440 abonnés au 31/12/2020, dont 39 gros consommateurs.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés			Variation en %
	au 31/12/2018	au 31/12/2019	31/12/2020	
Champagne-sur-Oise	1 782	1 784	1 802	1.01%
L'Isle-Adam	3 474	3 534	3 586	1.47%
Parmain	2 036	2 036	2 052	0.79%
<b>Total</b>	<b>7 292</b>	<b>7 354</b>	<b>7 440</b>	<b>1.17%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 60.03 au 31/12/2020 (59.39 au 31/12/2019, 58.90 au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 3.07 au 31/12/2020 (3.12 au 31/12/2019, 3.20 au 31/12/2018).

### 1.5. Eaux brutes

#### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable a prélevé 1 623.983 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2020.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux valeurs de la DUP en cours (m <sup>3</sup> /an)	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Forage CASSAN 1 (Puits)	Nappe de la Craie du Campanien	1 825 000	981 576	1 010 544	
Forage CASSAN 2 (Puits)	Nappe de la Craie du Campanien	1 825 000	595 853	613 439	
Forage CASSAN 3 (Puits)	Nappe de la Craie du Campanien	2 920 000	Non équipé, non exploité, DUP du 10/07/2020		
<b>Total</b>		<b>6 570 000</b>	<b>1 577 429</b>	<b>1 623 983</b>	<b>2.95 %</b>

Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à l'année civile ramenés à 365 jours.

OUVRAGE	Prélèvement 2017 (m <sup>3</sup> )	Prélèvement 2018 (m <sup>3</sup> )	Prélèvement 2019 (m <sup>3</sup> )	Prélèvement 2020 (m <sup>3</sup> )	VARIATION 2019/2020
Prélèvement de Cassan 1 & 2 (Prélèvement en nappe souterraine)	1 619 106	1 539 714	1 577 429	<b>1 623 983</b>	2.95%

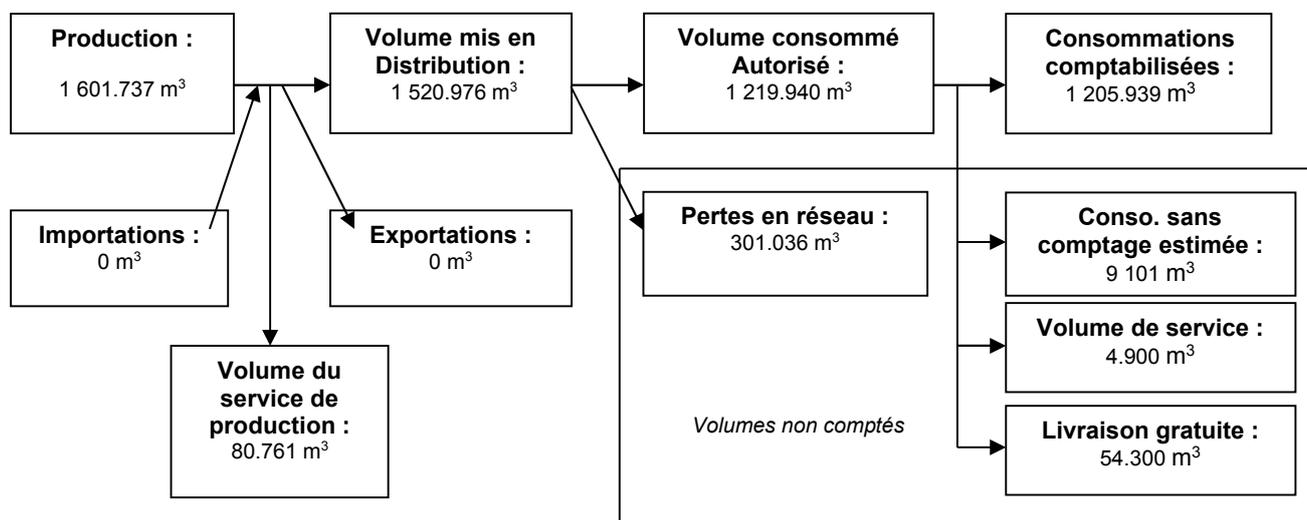
## 1.5.2. Achats d'eaux brutes

En 2020, le SIAEP de la Région de l'Isle-Adam n'a ni exporté ni importé d'eaux brutes.

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020

Les volumes inscrits ci-dessous sont comptabilisés sur la période entre deux relevés ramenée à 365 jours. Ces données diffèrent donc de celles présentées sur une année civile.



Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource Exercice 2020 (p16)
Forage CASSAN 1 (Puits)	1 387 981	<b>1 520 976</b>	9.58%	60
Forage CASSAN 2 (Puits)				

OUVRAGE	Production 2015 (m <sup>3</sup> )	Production 2016 (m <sup>3</sup> )	Production 2017 (m <sup>3</sup> )	Production 2018 (m <sup>3</sup> )	Production 2019 (m <sup>3</sup> )	Production 2020 (m <sup>3</sup> )
Prélèvement de Cassan 1 & 2	1 414 155	1 388 291	1 409 036	1 424 986	1 387 981	<b>1 520 976</b>

### 1.6.3. Achats d'eaux traitées

Le SIAEP de la Région de l'Isle-Adam n'a acheté aucune eau brute en 2020.

#### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Communes	Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Champagne-sur-Oise	Abonnés	206 711	216 267	4.6 %
	dont Abonnés « gros consommateurs »	21 929	21 201	-3.3 %
L'Isle-Adam	Abonnés	665 013	696 214	4.7 %
	dont Abonnés « gros consommateurs »	203 630	221 225	8.6 %
Parmain	Abonnés	223 669	239 158	6.9 %
	dont Abonnés « gros consommateurs »	28 591	17 134	-40.1 %
<b>TOTAL</b>		<b>1 095 393</b>	<b>1 151 639</b>	<b>5.13 %</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 154.79 m<sup>3</sup> au 31/12/2020 (148.95 m<sup>3</sup> au 31/12/2019, 149.46m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2018).

#### 1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2018 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2019 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2020 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	11 406	9 101	<b>9 101</b>	<b>0 %</b>
<b>Volume de service (V9)</b>	5 190	5 250	<b>4 900</b>	<b>-6.66 %</b>

#### 1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2018 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2019 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2020 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	<b>1 127 681</b>	<b>1 121 074</b>	<b>1 219 940</b>	<b>8.82%</b>

#### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 123,826 kilomètres au 31/12/2019 (123,800 kms en 2018 et 123,680 kms au 31/12/2017).

	2018	2019	2020	VARIATION
<b>Linéaire du réseau hors branchements en ml</b>	123 800 ml	123 826 ml	<b>123 946 ml</b>	<b>0.1%</b>

#### 1.8. Documents

Par voie contractuelle, un schéma de distribution est constamment tenu à jour par le Délégué. Ce dernier, à l'échelle 1/5000<sup>ème</sup> ou éventuellement 1/2000<sup>ème</sup> est accompagné d'un plan d'ensemble ainsi qu'un inventaire des installations comprenant les schémas fonctionnels et complété par tous renseignements sur les dimensions et l'emplacement des canalisations et ouvrages annexes, vannes, branchements et, en outre, par l'indication des croisements avec toutes canalisations d'une autre nature (article 84 DSP).

Celui-ci est adopté en Comité Syndical chaque année.

Le Déléataire conserve et tient à jour les plans des installations de pompage, de traitement et de stockage. Ces pièces seront remises en fin de contrat à la Collectivité ainsi qu'à chaque demande de la Collectivité ou de son service de contrôle.

Le SIAEP de la Région de l'Isle-Adam ne dispose pas de Schéma Directeur de l'Eau Potable ni de règlement de service propre.

Cependant, le SIAPIA est en cours de finalisation de son SDEA, qui reprend les données sur l'eau potable. SUEZ EAU FRANCE a, en revanche, établi un règlement de service.

### 1.9. CCSPL

Le SIAEP n'a pas défini de Commission Consultative des Services Publics Locaux.

En effet, cette instance de concertation n'est obligatoire que si le territoire comporte plus de 50 000 habitants (article L1413-1 du CGCT).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

La part variable du SIAEP est votée chaque année en Comité Syndical et a été fixée à 0.9532 €/m<sup>3</sup> d'eau consommé par délibérations en date des 17/02/2014, 31/03/2015, 30/03/2016, 03/04/2017, 03/04/2018, 11/04/2019 et 30/07/2020.

### 2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables en 2019 et 2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type CHAMPAGNE-SUR-OISE	Taux de la TVA	Année 2019 en €		Année 2020 en €		Variation en %
		Prix Unitaire	Montant H.T.	Prix Unitaire	Montant H.T.	
<b>Part de la collectivité</b>			<b>114.38 €</b>		<b>114.38 €</b>	<b>0%</b>
Part fixe annuelle						
Part proportionnelle	5.5	0.9532 €	114.38 €	0.9532 €	114.38 €	
<b>Part du délégataire (<i>Délégation de service public</i>)</b>			<b>160.35 €</b>		<b>164.28 €</b>	<b>2.45%</b>
Part fixe annuelle	5.5	34.30 €	34.30 €	35.54 €	35.54 €	
Part proportionnelle	5.5	1.05 €	126.05 €	1.0728 €	128.74 €	
<b>Part pour le Service de l'Assainissement</b>			<b>228.00 €</b>		<b>228.00 €</b>	<b>0%</b>
Part proportionnelle de la Commune	10	1.90 €	228.00 €	1.90 €	228.00 €	
<b>Taxes et redevances</b>			<b>82.20 €</b>		<b>81.60 €</b>	<b>-0.73%</b>
AESN Préservation de la Ressource	5.5	0.12 €	14.40 €	0.1150 €	13.80 €	
AESN Modernisation des réseaux de collecte	10	0.19 €	22.20 €	0.1850 €	22.20 €	
AESN Lutte contre la Pollution	5.5	0.38 €	45.60 €	0.38 €	45.60 €	
<b>TOTAL H.T.</b>			<b>585.43 €</b>		<b>588.26 €</b>	<b>0.48%</b>
<b>TVA</b>			<b>43.46 €</b>		<b>43.61 €</b>	<b>0.34%</b>
TVA à 5.50 %			18.44 €		18.59 €	
TVA à 10.00 %			25.02 €		25.02 €	
<b>TOTAL T.T.C.</b>			<b>628.89 €</b>		<b>631.87 €</b>	<b>0.47%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup> de la facture d'eau - base 120 m<sup>3</sup></b>			<b>5.24 €</b>		<b>5.27 €</b>	
<b>TOTAL TTC Service Eau Potable</b>			<b>353.14 €</b>		<b>356.65 €</b>	<b>0.99%</b>
dont part SIAEP facturée aux abonnés			<b>120.67 €</b>		<b>120.67 €</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL TTC au m<sup>3</sup> Service Eau Potable</b>			<b>2.94 €</b>		<b>2.97 €</b>	
dont part SIAEP facturée aux abonnés			<b>1.01 €</b>		<b>1.01 €</b>	

Facture type L'ISLE-ADAM PARMAIN	Année 2018 en €			Année 2019 en €		Variation en %
	Taux de la TVA	Prix Unitaire	Montant H.T.	Prix Unitaire	Montant H.T.	
<b>Part de la collectivité</b>			<b>114.38 €</b>		<b>114.38 €</b>	<b>0%</b>
Part fixe annuelle						
Part proportionnelle	5.5	0.9532 €	114.38 €	0.9532 €	114.38 €	
<b>Part du délégataire (<i>Délégation de service public</i>)</b>			<b>160.35 €</b>		<b>164.28 €</b>	<b>2.45%</b>
Part fixe annuelle	5.5	34.30 €	34.30 €	35.54 €	35.54 €	
Part proportionnelle	5.5	1.05 €	126.05 €	1.0728 €	128.74 €	
<b>Part pour le Service de l'Assainissement</b>			<b>315.05 €</b>		<b>315.05 €</b>	<b>0%</b>
Part proportionnelle du SIAPIA		2.6254 €	315.05 €	2.6254 €	315.05 €	
<b>Taxes et redevances</b>			<b>82.20 €</b>		<b>81.60 €</b>	<b>-0.73%</b>
AESN Préservation de la Ressource	5.5	0.12 €	14.40 €	0.1150 €	13.80 €	
AESN Modernisation des réseaux de collecte		0.19 €	22.20 €	0.1850 €	22.20 €	
AESN Lutte contre la Pollution	5.5	0.38 €	45.60 €	0.38 €	45.60 €	
<b>TOTAL H.T.</b>			<b>672.48 €</b>		<b>675.31 €</b>	<b>0.42%</b>
<b>TVA</b>			<b>18.44 €</b>		<b>18.59 €</b>	
TVA à 5.5 %			18.44 €		18.59 €	
<b>TOTAL T.T.C.</b>			<b>690.92 €</b>		<b>693.90 €</b>	<b>0.43%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup> de la facture d'eau - base 120 m<sup>3</sup></b>			<b>5.76 €</b>		<b>5.78 €</b>	
<b>TOTAL TTC Service Eau Potable</b>			<b>353.14 €</b>		<b>356.65 €</b>	<b>0.99%</b>
<b>dont part SIAEP facturée aux abonnés</b>			<b>120.67 €</b>		<b>120.67 €</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL TTC au m<sup>3</sup> Service Eau Potable</b>			<b>2.94 €</b>		<b>2.97 €</b>	
<b>dont part SIAEP facturée aux abonnés</b>			<b>1.01 €</b>		<b>1.01 €</b>	

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle, en février et en août généralement. La facturation est effectuée selon la même fréquence au vu des relevés et/ou des estimations.

Les volumes facturés au titre de l'année sont de 1 151 639 m<sup>3</sup> en 2020 (1 095 394m<sup>3</sup> en 2019, 1 089 850m<sup>3</sup> en 2018).

### 2.3. Recettes

#### Recettes d'exploitation de la collectivité (Compte administratif):

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Vente d'eau aux usagers de l'année N	1 031 012.52	1 074 883.87	1 116 476.80	3.87
Vente d'eau en gros	0.00	0.00		
Exportation d'eau brute	0.00	0.00		
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0.00	0.00		
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>1 031 012.52</b>	<b>1 074 883.87</b>	<b>1 116 476.80</b>	<b>3.87</b>

**Recettes de l'exploitant :**

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Exploitation du service (vente d'eau aux usagers)	1 390 314.00	1 438 936.00	<b>1 566 840.00</b>	8.89
<i>Partie fixe (abonnement)</i>	288 450.00	302 624.00	<b>316 063.00</b>	4.44
<i>Partie proportionnelle (consommation)</i>	1 101 864.00	1 136 311.00	<b>1 232 469.00</b>	8.46
Recette de vente d'eau en gros	0.00	0.00	<b>0.00</b>	0
Recette d'exportation d'eau brute	0.00	0.00	<b>0.00</b>	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0.00	0.00	<b>0.00</b>	
Variation de la part estimée sur consommations	0.00	0.00	18 308.00	
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>1 390 314.00</b>	<b>1 438 936.00</b>	<b>1 566 840.00</b>	<b>8.89</b>
Recettes liées aux travaux attribués à titre exclusif (branchement)	33 986.00	19 389.00	59 059.00	204.60
Autres recettes (préciser)	42 280.00	69 343.00	57 865.00	-16.55
<b>Total autres recettes</b>	<b>76 266.00</b>	<b>88 732.00</b>	<b>116 924.00</b>	<b>31.77%</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>1 466 580.00</b>	<b>1 527 668.00</b>	<b>1 683 764.00</b>	<b>10.22%</b>

**Recettes globales (SIAEP + SUEZ) :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : 2 729 134 € (2 602 551.87 € au 31/12/2019 et 2 497 592.52 € au 31/12/2018).

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique.

L'exploitant effectue également des analyses dans le cadre de sa surveillance.

Les analyses sont réalisées sur :

- la ressource en eau,
- l'eau mise en production
- et l'eau mise en distribution.

Statistiques sur la conformité en ressource							
Contrôle	Analyse	Bulletin			Paramètre		
		Global	Non conforme	% Conformité	Global	Non conforme	% Conformité
Contrôle sanitaire	Microbiologique	1	0	100,0%	2	0	100,0%
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	1	0	100,0%	545	0	100,0%
Surveillance	Physico-chimique	4	0	100,0%	28	0	100,0%

Statistiques sur les références de qualité et la conformité en production											
Type	Analyses	Contrôle sanitaire					Surveillance				
		Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité	Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité
Bulletin	Microbiologique	6	0	100,0%	0	100,0%	-	-	0,0%	-	0,0%
Bulletin	Physico-chimique	6	0	100,0%	0	100,0%	2	0	100,0%	0	100,0%
Paramètre	Microbiologique	36	0	100,0%	0	100,0%	-	-	0,0%	-	0,0%
Paramètre	Physico-chimique	1 747	0	100,0%	0	100,0%	14	0	100,0%	0	100,0%

Statistiques sur les références de qualité et la conformité en distribution											
Type	Analyses	Contrôle sanitaire					Surveillance				
		Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité	Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité
Bulletin	Microbiologique	42	0	100,0%	0	100,0%	6	0	100,0%	0	100,0%
Bulletin	Physico-chimique	48	0	100,0%	0	100,0%	4	0	100,0%	0	100,0%
Paramètre	Microbiologique	252	0	100,0%	0	100,0%	18	0	100,0%	0	100,0%
Paramètre	Physico-chimique	525	0	100,0%	0	100,0%	12	0	100,0%	0	100,0%

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	2018		2019		2020	
	Microbiologie (P101.1)	Physico-chimiques (P102.1)	Microbiologie (P101.1)	Physico-chimiques (P102.1)	Microbiologie (P101.1)	Physico-chimiques (P102.1)
Nb Conformes	48	13	6	15	48	15
Nb Non-Conformes	0	2	0	0	0	0
Taux de conformité en %	100	84.6	100	100	100	100

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RÉSEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	oui	10
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	100%	15

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>100</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

VP.248 : il est à noter cependant que le SIAEP de la Région de l'Isle-Adam s'est fixé comme objectif d'établir chaque année un programme de travaux à hauteur de 1 500 000 € H.T.. La programmation intervient dans un second temps en fonction notamment de l'âge des canalisations, de leur état de la qualité du matériau, ....

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

La formule de calcul en vigueur sur le site servicerseaufrance est la suivante :

$$\frac{(\text{Volume comptabilisé domestique} + \text{Volume comptabilisé non domestique (facultatif)} + \text{Volume consommé sans comptage (facultatif)} + \text{Volume de service (facultatif)} + \text{Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)})}{(\text{Volume produit} + \text{Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé)})} \times 100$$

Le rendement 2020 du réseau de distribution est de 80,21% (celui-ci diffère des données diffusées lors des réunions mensuelles) :

	2018	2019	2020
Rendement du réseau de distribution (%)	79.14%	80.77%	<b>80,21%</b>

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

	2018	2019	2020	Variation
Rendement du réseau	79.14 %	80.77 %	80.21 %	-0.69%
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	25.0	24.8	27	8.87%
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	76.48 %	78.91%	75.71 %	-4.05%

### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 6.96 m<sup>3</sup>/j/km.

	2018	2019	2020	Variation
Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /km/jr)	6.95	6.33	6.96	9.95%

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de 6.65 m<sup>3</sup>/j/km.

	2018	2019	2020	Variation
Indice linéaire de pertes en réseau (m <sup>3</sup> /km/jour)	6.58	6.01	6,65	10.65%

### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) :

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	0	1.63596	0.859	3.76926	1.777

Au cours des 5 dernières années, 8.04122 kms de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$	= 1.30 %
---	----------

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application.

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 60% : en effet, l'arrêté préfectoral n°2020-15893 portant notamment déclaration d'utilité publique des périmètres de protection a été signé le 10 juillet 2020 ; il permet également au SIAEP d'équiper le forage CASSAN3 en vue de l'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine.

### 3.5. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

**Encours de la dette au 31/12/2020**

2 923 411.75 €

**Epargne Brute**

743 718.95 €

**3.93 ans**

= Recettes réelles de fonctionnement (hors produits exceptionnels) –  
Dépenses réelles de fonctionnement (intérêts de la dette compris)

(991 211.71 € – 247 492.76 €)

	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Variation
Encours de la dette en €	2 399 172.58 €	3 188 303.42	<b>2 923 411.75</b>	-8.30%
Epargne brute annuelle en €	911 056.86 €	942 503.20 €	<b>743 718.95 €</b>	-21.09%
Durée d'extinction de la dette en années	2.63 ans	3.38 ans	<b>3.93 ans</b>	16.27%

Pour l'année 2020, la durée d'extinction de la dette est de 3.93 ans (3.38 ans en 2019, 2.63 ans en 2018). Cette hausse s'explique car le SIAEP a réalisé un emprunt de 1 000 000 € en 2019 auprès du Crédit Agricole De plus sur l'exercice 2020, des attestations de récupérations de TVA ont été émises mais les fonds n'ont pas encore été versés, le délégataire ayant, du fait de la COVID 19, plus d'un an de retard dans le traitement des demandes.

### 3.6. Bilan Clientèle du Déléguataire

#### 3.6.1. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2020, 24 interruptions de service non programmées ont été dénombrées (41 en 2019), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 3.23 pour 1 000 abonnés (4.35 en 2019).

#### 3.6.2. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 5 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux de respect de ce délai est de 100% comme en 2019.

#### 3.6.3. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2020 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Variation
Montant d'impayés en € au titre de l'année N-1 tel que connu au 31/12/N+1	—			
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année N-1	—			
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau N-1	0.88 %	1.33%	<b>1.38%</b>	3.76%

Pour l'année 2020, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2020 est de 1.38% (1.33% en 2019).

#### 3.6.4. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Le Déléguataire possède un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues

Nombre de réclamations écrites reçues par le délégataire (FP2E) : 129 (2019 : 86).

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 2 (0 en 2019).

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2020, le taux de réclamation est de 17,61 (2019 :11,69).

	<b>Exercice 2018</b>	<b>Exercice 2019</b>	<b>Exercice 2020</b>	<b>Variation</b>
Taux de réclamation	13.03	11.69	<b>17.61</b>	50.64%

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Branchements en plomb (Délégataire)

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

<b>Branchements</b>	<b>Exercice 2018</b>	<b>Exercice 2019</b>	<b>Exercice 2020</b>
Nombre total des branchements	7 628	7 894	<b>7 778</b>
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		3	<b>0</b>
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année) (avant compteur)	15	13	<b>14</b>
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		0.04%	<b>0</b>
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0.20%	0.16%	<b>0.20%</b>

### 4.2. Montants financiers : travaux réalisés par la Collectivité

	<b>Exercice 2018</b>	<b>Exercice 2019</b>	<b>Exercice 2020</b>
Montants financiers HT des travaux (sur réseaux) engagés par la Collectivité pendant le dernier exercice budgétaire	998 886.09 €	1 147 620.80 €	<b>1 847 514.11 €</b>
Montants des subventions en €	0.00 €	0.00 €	<b>0.00 €</b>

Le SIAEP de la Région de l'Isle-Adam ne recevra aucune subvention de la part du Conseil Départemental, étant donné que son territoire n'est pas considéré comme rural.

En ce qui concerne l'attribution de subventions par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, il faut au préalable respecter 4 conditions :

- avoir une DUP : acquis car en cours de finalisation,
- 0% de produits phytosanitaires : acquis,
- rendement du réseau supérieur à 80% ou à défaut mise en place de compteurs de sectorisation afin de comprendre les fuites : il a été mis 11 débitmètres de sectorisation dont 9 depuis la nouvelle DSP,
- étude d'aire d'alimentation de captage (pollution d'origine anthropique) : cette étude doit être menée par le SIAEP, elle se composera d'une partie des éléments de la DUP et des informations de l'étude réalisée par le SIECCAO qui est dans la même configuration que notre Collectivité. Cette dernière est financée à 80 % par l'AESN.

Une fois ces conditions remplies, le SIAEP pourra percevoir des subventions :

- Etudes : 50 % à 80 %,
- Travaux : 20 % (avance) et de 20 à 40 % (subvention).

### 4.3. État de la dette du SIAEP

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	<b>Exercice 2018</b>	<b>Exercice 2019</b>	<b>Exercice 2020</b>
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	2 399 172.58 €	3 188 303.42 €	2 923 411.75 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	202 267.01 €	210 869.24 €
	en intérêts	87 296.51 €	81 358.33 €
	<b>TOTAL</b>	<b>289 563.52 €</b>	<b>292 227.57 €</b>

#### 4.4. Amortissements

Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de 249 173.78 € (travaux) et de 11 088.42 € (subventions).

#### 4.5. Présentation des projets à l'étude et/ou en cours en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
DUP pour l'instauration des périmètres de protection des captages valant autorisation d'exploitation du forage Cassan 3 et régularisation d'exploitation des forages Cassan 1 et 2 délivrée le 10 juillet 2020. Travaux d'équipements du forage CASSAN3 et actions à mener sur le respect des périmètres de protection		
Renouvellement annuel des réseaux d'eau potable		

#### 4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation /d'exécution	Montants réels/prévisionnels en € H.T.
<p><b>Programme 2017/2018 :</b>  <b>La 1009<sup>ème</sup> opération</b> est composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du renouvellement des canalisations d'eau potable ainsi que des branchements particuliers : <ul style="list-style-type: none"> <li>o L'Isle-Adam : rue Bergeret, rue de Villiers-Adam (entre Saint-Lazare et Pontoise), Quai de l'Oise (entre Marbach Am Neckar et Jules Dupré), rue du Rossignol, avenue des Lacs, rue de la Gravière, le Clos de la Carpe, et le Parc de Cassan (l'Orée du Bois et la Marronière),</li> <li>o Parmain : rue du Maréchal Joffre (entre Persan et le 28bis),</li> <li>o Champagne-sur-Oise : rue des Pâquerettes</li> </ul> </li> <li>- du renouvellement des branchements en eau potable en PE noir : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Parmain : Allée Claude Debussy, Allée Camille Saint Saens, Allée Darius Milhaud et Allée Edouard Lalo</li> </ul> </li> <li>- et du dévoiement de la canalisation eau potable pour la construction d'une résidence sociale à l'ISLE-ADAM.</li> </ul>	2017-2018-2019	<b>1 419 448.01</b>
<p><b>Programme 2018/2019 :</b>  <b>La 1010<sup>ème</sup> opération prévoit le renouvellement de la canalisation d'eau potable ainsi que des branchements :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'Isle-Adam : avenue Piedallu, rue Delapersonne et rue Saint-Martin,</li> <li>▪ Parmain : avenue de l'Oise, rue de l'Espérance, rue des Arts et rue de Verdun (branchement en PE noir), rue du moulin (entre clos Pollet et Joffre) + le Clos des Eaux Vives et avenue Foch (entre Guichard et Marie-Thérèse),</li> <li>▪ Champagne-sur-Oise : rue Notre Dame et rue des Martyrs.</li> </ul>	2018-2019-2020	<b>1 594 306.35</b>

Programmes pluriannuels de travaux adoptés (suite)	Année prévisionnelle de réalisation /d'exécution	Montants réels/prévisionnels en € H.T.																		
<p><b>Programme 2019/2020 :</b>  <b>La 1011<sup>ème</sup> opération</b> le renouvellement des canalisations d'eau potable et la reprise des branchements situés :</p> <table border="1" data-bbox="188 320 788 860"> <tr> <td rowspan="7">L'ISLE-ADAM</td> <td>Allée de la Cavée</td> </tr> <tr> <td>Parc de Cassan du 340 au 346</td> </tr> <tr> <td>Parc de Cassan du 347 au 350</td> </tr> <tr> <td>Parc de Cassan du 369 au 376</td> </tr> <tr> <td>Parc de Cassan du 381 au 386</td> </tr> <tr> <td>Parc de Cassan du 490 au 494</td> </tr> <tr> <td>Le Clos Amiel</td> </tr> <tr> <td>Rue Jeanne Mérienne</td> </tr> <tr> <td rowspan="5">PARMAIN</td> <td>Chemin des Azalées</td> </tr> <tr> <td>Chemin des Chataigniers</td> </tr> <tr> <td>Chemin des Géraniums</td> </tr> <tr> <td>Chemin des Myosotis</td> </tr> <tr> <td>Chemin des Tilleuls</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">CHAMPAGNE-SUR-OISE</td> <td>Allée des roses</td> </tr> <tr> <td>Rue Gérard Tailleur</td> </tr> </table>	L'ISLE-ADAM	Allée de la Cavée	Parc de Cassan du 340 au 346	Parc de Cassan du 347 au 350	Parc de Cassan du 369 au 376	Parc de Cassan du 381 au 386	Parc de Cassan du 490 au 494	Le Clos Amiel	Rue Jeanne Mérienne	PARMAIN	Chemin des Azalées	Chemin des Chataigniers	Chemin des Géraniums	Chemin des Myosotis	Chemin des Tilleuls	CHAMPAGNE-SUR-OISE	Allée des roses	Rue Gérard Tailleur	2019-2020-2021	1 239 491.89
L'ISLE-ADAM		Allée de la Cavée																		
		Parc de Cassan du 340 au 346																		
		Parc de Cassan du 347 au 350																		
		Parc de Cassan du 369 au 376																		
		Parc de Cassan du 381 au 386																		
		Parc de Cassan du 490 au 494																		
	Le Clos Amiel																			
Rue Jeanne Mérienne																				
PARMAIN	Chemin des Azalées																			
	Chemin des Chataigniers																			
	Chemin des Géraniums																			
	Chemin des Myosotis																			
	Chemin des Tilleuls																			
CHAMPAGNE-SUR-OISE	Allée des roses																			
	Rue Gérard Tailleur																			
<p><b>La 1012<sup>ème</sup> opération : mise en place de deux siphons sous Oise (opération couplée à la 150<sup>ème</sup> opération du SIPIA)</b></p>	2020-2021	190 944.98																		
<p><b>Programme 2020/2021 :</b>  <b>La 1013<sup>ème</sup> opération</b> le renouvellement des canalisations d'eau potable et la reprise des branchements situés (en cours de programmation) :</p> <table border="1" data-bbox="177 1279 799 1507"> <tr> <th colspan="2">Renouvellement de la canalisation d'eau potable ainsi que des branchements</th> </tr> <tr> <td rowspan="5">L'ISLE-ADAM</td> <td>Boulevard de la République</td> </tr> <tr> <td>Parc de Cassan du 521 au 526</td> </tr> <tr> <td>Parc de Cassan du 216 au 220</td> </tr> <tr> <td>Avenue Beauséjour</td> </tr> <tr> <td>Rue de Nogent</td> </tr> <tr> <td>PARMAIN</td> <td>Rue du Maréchal Foch</td> </tr> <tr> <td>CHAMPAGNE-SUR-OISE</td> <td>Rue des Martyrs</td> </tr> </table> <p data-bbox="177 1559 799 1637"><b>Locaux administratifs - 1, avenue Jules Dupré à l'Isle-Adam</b> Pompage et création d'un réseau de fourreaux pour la fibre</p> <p data-bbox="177 1686 799 1812"><b>Création d maillage sur canalisations d'eau potable à l'Isle-Adam</b> Angles Grande rue/rue Saint-Lazare, Carrefour des Bonshommes/rue de Mériel/rue de la Renarde, Résidence Le Pré Manchez/rue Jean Droit/Résidence du Parc de la Faisanderie</p>	Renouvellement de la canalisation d'eau potable ainsi que des branchements		L'ISLE-ADAM	Boulevard de la République	Parc de Cassan du 521 au 526	Parc de Cassan du 216 au 220	Avenue Beauséjour	Rue de Nogent	PARMAIN	Rue du Maréchal Foch	CHAMPAGNE-SUR-OISE	Rue des Martyrs	2021/2022	1 500 000.00						
Renouvellement de la canalisation d'eau potable ainsi que des branchements																				
L'ISLE-ADAM	Boulevard de la République																			
	Parc de Cassan du 521 au 526																			
	Parc de Cassan du 216 au 220																			
	Avenue Beauséjour																			
	Rue de Nogent																			
PARMAIN	Rue du Maréchal Foch																			
CHAMPAGNE-SUR-OISE	Rue des Martyrs																			

#### 4.7. Présentation des travaux réalisés par le Délégué en 2020

Conformément au contrat de délégation de service public, SUEZ Eau France a réalisé les travaux suivants nécessaires au bon fonctionnement des installations du patrimoine du SIAEP.

Renouvellement sur les installations	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
PARMAIN-Parmain / Réservoir-RVT-Ciôture et portail	21 384,00
L ISLE ADAM-Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Sécheur d'air de service	2 201,19
L ISLE ADAM-Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Toiles de filtre à bande	3 904,09
L ISLE ADAM-Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Vannes pneumatiques filtre 5 (x4)	4 574,51
L ISLE ADAM-Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Déshydrateurs usine (partiel)	1 629,00
L ISLE ADAM-Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Vannes pneumatiques filtre 4 + vidange	5 985,85
L ISLE ADAM-Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Vanne refoulement 1 (partiel)	3 515,41
L ISLE ADAM-Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Pompe forage 1	1 778,98
L ISLE ADAM-Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Variateur pompe alimentation Pressdeg	1 942,47
L ISLE ADAM-Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Vis injection chaud	968,33
L ISLE ADAM-Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Pompe d'extraction des boues	2 531,79
L ISLE ADAM-Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Préleveur sortie lagune (partiel)	2 227,55
L ISLE ADAM-Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Portail usine (partiel)	906,50
L ISLE ADAM-Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-3 Clapets + vannes entre décarbo et filtration	857,52
L ISLE ADAM-Isle-Adam (L') / Usine de décarbonatation de Cassan-RVT-Mise en place d'un soffrel	1 434,24
CHAMPAGNE SUR OISE-Champagne-sur-Oise / Réservoir-RVT-Mise en place d'un soffrel	1 803,60
-	57 645,03

Renouvellement de l'année	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Installations	57 645,03
Réseaux L ISLE ADAM-RVT-30 capteurs	29 700,72
Branchements	43 685,13
Compteurs 408	9 142,44
<b>Total</b>	<b>140 173,32</b>

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Pour l'année 2020, le SIAEP n'a reçu aucune demande directe d'abandon de créance de la part des abonnés. Le SIAEP n'a pas versé de sommes à un fonds de solidarité.

SUEZ en revanche, a effectué les actions suivantes :

<b>Le fonds de solidarité</b>			
<b>Désignation</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Nombre de dossiers FSL	5	3	- 40,0%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	5	3	- 40,0%
Montant des abandons de créance (TTC) au titre du FSL	598,59	127,56	- 78,7%
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	567,37	120,9	- 78,7%
Montant Total HT "solidarité"	567,37	120,9	- 78,7%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m <sup>3</sup> facturé)	0	0	0,0%

<b>Les dégrèvements</b>			
<b>Désignation</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Nombre de demandes acceptées	34	21	- 38,2%
Nombres de demandes de dégrèvement	35	21	- 40,0%
Volumes dégrévés (m <sup>3</sup> )	11 329	54 300	379,3%

### 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Montant en E</b>
<b>NEANT</b>	

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>				
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	23 375	22 970	<b>22.954</b>
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2.74 €	2.95 €	<b>2.97 €</b>
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	5	5	<b>5</b>
<b>Indicateurs de performance</b>				
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%	<b>100%</b>
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	84.6%	100%	<b>100%</b>
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100	<b>100%</b>
P104.3	Rendement du réseau de distribution	79.14%	80.77%	<b>80.21%</b>
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	6.95	6.33	<b>6.96</b>
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	6.58	6.01	<b>6.65</b>
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.66%	1.27%-	<b>1.30%</b>
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	50%	50%	<b>600%</b>
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité par la Collectivité [€/m <sup>3</sup> ]	0.00 €	0.00 €	<b>0.00€</b>
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	5.62	4.35	<b>3.23</b>
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	91.46%	100%	<b>100%</b>
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	2.63 ans	3.38 ans	<b>3.93 ans</b>
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0.88%	1.33%	<b>1.38%</b>
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	13.03	11.69	<b>17.34</b>
<b>Autres informations</b>				
	Age moyen des compteurs			<b>10 ans</b>
	Montant HT des travaux réalisés par la Collectivité H.T.	998 886.09 €	1 147 620.80 €	<b>1 847 514.11 €</b>

## 7. Autres informations

### 7.1. Part Fixe / Part Variable du prix de l'eau

Selon l'article 5 de l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la d'eau non proportionnelle du volume d'eau consommé, la part fixe du prix de l'eau ne doit pas dépasser 30 % du montant total de facture d'eau.

Pour l'exercice 2020, la part fixe représentait 10.51% du montant de la part eau potable de la facture totale d'eau potable, soit 6.04% de la facture dans son ensemble pour la commune de Champagne-sur-Oise ou 5.26% pour l'Isle-Adam et Parmain.

### 7.2. CARE du Délégué

Le Compte annuel de résultat d'exploitation 2020 du Délégué fait apparaître un solde positif de 75 320.00 €.

<b>Evolution du CARE du Délégué depuis le renouvellement de la DSP</b>						
	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Produits	2 721 444 €	2 773 308 €	2 789 618 €	2 864 040 €	3 094 869 €	<b>3 396 618 €</b>
Charges	2 788 691 €	2 823 844 €	2 859 955 €	2 862 964 €	3 067 878 €	<b>3 127 403 €</b>
Apurement des déficits antérieurs				1 076 €	26 991 €	<b>160 054 €</b>
					<b>188 121 €</b>	
<b>Impôt sur les sociétés</b>						
<b>Résultat</b>	<b>- 67 247 €</b>	<b>- 50 536 €</b>	<b>- 70 338 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>75 320 €</b>
	<b>188 121 €</b>					

### 7.3. Evolution des tarifs des parts fixes et variables du Délégué

<b>Evolution des tarifs du Délégué depuis le renouvellement de la DSP en 2014</b>						
	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Part fixe	32.44 €	33.12 €	32.68 €	33.85 €	34.80 €	<b>35.41€</b>
Part Variable	0.9791 €	1.00 €	0.9862 €	1.0216 €	1.0505 €	<b>1.0728 €</b>

On remarque que le Délégué a opéré en 2020 une hausse de ses tarifs, de 1.75 % (2.80 % en 2019) de la part fixe et de 2.12% (2.82 % en 2019) de la part variable.

Attention : les valeurs indiquées pour l'abonnement correspondent à la moyenne des tarifs appliqués lors des deux facturations.